

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 06/11/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir : DE CARVALHO Albertine à ROQUES Patrick, AUTECHAUD Eric à LINARES François, TOUILE EL HARROUFF Sofia à PATEY Stéphanie.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-106 – CONVENTION TYPE DE PARTENARIAT ENTRE LA MAISON DES HABITANTS ET LES ASSOCIATIONS

Mme ABOULGHAZI, rapporteure, rappelle au Conseil Municipal que sont régulièrement proposées en Conseil Municipal des conventions de partenariat avec des associations permettant notamment de proposer des actions répondant aux besoins des habitants du territoire.

Afin d'uniformiser ces conventions, Mme ABOULGAHZI propose l'approbation d'une convention type de partenariat, à adapter en suivant à chaque association intervenante.

La rédaction de cette convention a pour but de :

- Simplifier et harmoniser les démarches administratives liées aux partenariats.
- Disposer d'un cadre clair et adaptable à toutes les situations (actions ponctuelles, régulières, en période scolaire ou pendant les vacances).
- Encadrer les conditions d'utilisation des locaux municipaux et du matériel.
- Garantir un cadre de collaboration cohérent avec les valeurs et missions du Centre Social.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le modèle de convention de partenariat joint à la présente ;

AUTORISE le Maire à signer des conventions de partenariat avec les associations pour l'organisation d'actions ou d'ateliers organisés conjointement ou par le Partenaire à la Maison des Habitants.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.



Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Publié le : 18 NOV. 2025